

Agence française « Jeunesse en action »

**« PRET A L'EMPLOI ! »
ou l'employabilité des jeunes dans le cadre des actions
collectives du programme européen « Jeunesse en action »**

Dans le cadre de son **plan de travail**, l'Agence Française « *Jeunesse en action* » organise chaque année des activités de formation et de développement du programme autour de priorités prédéfinies.

En 2012, l'Agence française a inscrit le thème de l'employabilité des jeunes comme axe prioritaire de sa stratégie générale de développement. Objectif : faire que la mobilité européenne et les expériences d'éducation non formelle soient (re)connus comme des étapes incontournables dans le parcours de développement personnel et d'insertion socio-professionnelle des jeunes.

L'activité « Prêt à l'emploi ! » qui s'inscrit pleinement dans ce plan d'actions, vise à mesurer tout particulièrement les impacts de la participation des jeunes bénéficiaires aux actions collectives du programme et en valoriser les atouts pour une meilleure employabilité.

L'Agence française a mis en place un groupe de pilotage pour nourrir les réflexions sur la thématique et lancer diverses activités. Un travail collaboratif, qui se conclura par un débat, portera sur *l'employabilité des jeunes dans le cadre des actions collectives* du programme.

Une priorité européenne

Fin 2011, la Commission européenne a lancé une initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes, invitant fortement les Etats membres à unir leurs forces pour résorber le chômage des jeunes.

Les moins de 30 ans représentent **un cinquième de la population totale** de l'Union.

L'Union européenne compte actuellement **cinq millions de jeunes sans emploi de moins de 25 ans**, soit un million de plus qu'en 2009.

Dans l'Union, le **taux de chômage des jeunes (20,4 %)** correspond à plus du double de celui de l'ensemble de la population active (9,6 %).

Sources Eurostats, mars 2012

Des efforts doivent être faits à tous les niveaux : local, national et transnational.

Un ensemble d'initiatives politiques sont attendues, porteuses des mêmes objectifs : prévenir le décrochage scolaire, aider les jeunes à acquérir des compétences utiles sur le marché du travail, organiser des stages, dispenser une formation sur le terrain et aider les jeunes à trouver un premier emploi de qualité.

Cet axe prioritaire est mentionné dans la majorité des programmes communautaires.



Les actions collectives du PEJA et l'employabilité en questions

Le programme européen « Jeunesse en action », programme de mobilité éducative est un outil pertinent au service des politiques de jeunesse.

Intervenant dans le cadre de l'éducation non formelle, « Jeunesse en action » n'est pas un programme d'accès à l'emploi. Pourtant il y contribue et ce sujet prioritaire reçoit un écho partagé dans notre sphère d'intervention.

Les travaux de « **Prêt à l'emploi !** » se centreront sur l'employabilité des jeunes bénéficiaires des actions collectives du programme : échanges de jeunes avec les pays « programme » et « voisins de l'Union européenne », initiatives de jeunes, projets Jeunesse pour la démocratie, séminaires de jeunes, formations et séminaires à l'initiative des organisations de jeunesse.

Il s'agira de rendre compte quantitativement et qualitativement - via l'analyse de données chiffrées, la présentation de portraits exemplaires, une cartographie des projets collectifs – de quelle manière la participation des jeunes aux actions collectives du programme européen « Jeunesse en action » a un effet notable sur leur insertion sociale et professionnelle.

Ces travaux de recensement appuyés par une réflexion appropriée seront présentés lors d'un temps de débat public d'une demie-journée en octobre prochain.

L'employabilité

Ce mot est absent du dictionnaire.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), l'**employabilité** est « l'aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle ».

Pour le cabinet *Entreprise et Progrès*, l'employabilité signifie « **entretenir et développer, par l'apprentissage permanent, les compétences du travailleur afin qu'il puisse suivre les évolutions de l'entreprise et du marché du travail** ».

La définition proposée par le cabinet *Développement & Emploi*: « **Compétences du salarié et conditions de gestion des ressources humaines, nécessaires et suffisantes lui permettant à tout moment de retrouver un emploi à, l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, dans des délais et des conditions raisonnables.** »

Ces propositions définissent un champ sémantique complet et significatif pour guider les travaux du groupe de pilotage « Prêt à l'emploi ! ».

« **Développer l'employabilité** » – Alain FINOT – INSEP Consulting Editions

Action collective (Source : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/action-collective/>)

L'action collective correspond à l'action commune ou concertée des **membres d'un groupe en vue d'atteindre des objectifs communs**.

Qu'il s'agisse d'un groupe informel, d'une association ou de toute autre forme d'organisation, le collectif recourt intrinsèquement à un **ensemble de mécanismes** : la coordination, la prise de décision, la gestion des conflits, l'ajustement mutuel, la supervision directe, la standardisation des règles, des procédés de travail et des résultats, Ces derniers constituent des **compétences** qu'acquiert les membres du groupe de manière certes différente mais toutes **transférables**.

Le groupe de pilotage « Prêt à l'emploi ! »

Un groupe de pilotage composé d'une douzaine de personnes (représentants de la formation professionnelle, entrepreneur de l'économie sociale et solidaire, formateurs jeunesse, chercheurs, personnel de l'agence, correspondants régionaux, DJEPVA,...), a été créé pour enrichir la réflexion et assurer le suivi des travaux.

Objectifs poursuivis

- recenser les textes sur l'employabilité dans le champ de l'éducation non formelle
- participer à des conférences et travaux portant sur le sujet
- « géo localiser » les projets soutenus par le programme pour constater les zones d'intervention
- repérer les bonnes pratiques et dresser les portraits à partir des interviews menés
- compiler les impacts de la participation des jeunes
- associer des experts et professionnels à la réflexion
- repérer les effets de la participation à un échange collectif, à un séminaire, une formation ou à une initiative, sur l'employabilité des jeunes

Echéancier :

- Constitution du groupe de pilotage
- Lancement et suivi des travaux (de février à août)
- Finalisation des portraits, cartographies et des résultats (août/septembre 2012)
- Débat (octobre 2012 – date à définir)
- Bilan et passation à la phase II « *Ready for work !* » (décembre 2012/début janvier 2013)
-

Personne de contact:

Flora YOUAN (youan@injep.fr)



L'UE appelle à une action immédiate **pour réduire le chômage des jeunes**

La nouvelle «Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes», adoptée par la Commission, invite les États membres à œuvrer à la prévention du décrochage scolaire, à aider les jeunes à acquérir des compétences utiles sur le marché du travail, à organiser des stages, à dispenser une formation sur le terrain et à aider les jeunes à trouver un premier emploi de qualité.

La Commission incite également les États membres à faire un meilleur usage du Fonds social européen qui dispose encore d'une enveloppe de 30 milliards EUR non engagés dans des projets. En outre, la Commission a présenté une série d'actions concrètes à financer directement par des fonds européens.

Informations complémentaires

Les principales actions financées directement par la Commission dans le cadre de la nouvelle «Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes» sont:

- l'utilisation de 4 millions EUR destinés à aider les États membres à mettre en place des «programmes de garantie d'emploi» afin que les jeunes, dans un délai de quatre mois à compter de leur sortie de l'école, soient assurés de trouver un emploi ou une formation;
- l'organisation de sessions d'apprentissage grâce à une aide de 1,3 million EUR octroyée par le Fonds social européen; l'offre de 370 000 nouvelles places d'apprentissage grâce à une augmentation de 10 % d'ici la fin de 2013;
- l'instauration de programmes d'aide aux jeunes entrepreneurs et entrepreneurs sociaux par l'entremise du Fonds social européen et d'un financement de 3 millions EUR au titre de son volet d'assistance technique;
- l'affectation des fonds, autant que possible, à des placements en entreprises, avec pour ambition minimale de placer 130 000 jeunes en 2012 dans le cadre d'Erasmus et de Leonardo da Vinci;
- l'octroi en 2012-2013 d'une aide financière à 5 000 jeunes pour les aider à trouver un emploi dans un autre État membre, dans le cadre de l'initiative «Ton premier emploi EURES»;
- le renforcement de la dotation budgétaire pour le Service volontaire européen, afin d'offrir au moins 10 000 possibilités de bénévolat en 2012;
- la présentation en 2012 d'un cadre pour des stages de haute qualité dans l'Union européenne;
- l'organisation en 2012 d'environ 600 échanges supplémentaires dans le cadre de l'action Erasmus pour entrepreneurs.

Web : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1143&furtherNews=yes>